

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025

Extrait du registre des délibérations

Conseillers en exercice :	16
Présents :	12
Pouvoirs :	3
Excusés :	3
Absents :	1
Non participé au vote :	
Votants :	
* voix pour :	15
* voix contre :	0
* abstention(s) :	0

Lundi 7 avril 2025, à 18h30, en vertu de la convocation du jeudi 3 avril 2025, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Gensac la Pallue se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Cédric DUPUY, Maire.

Etaient présent(e)s :

M. DUPUY Cédric, Maire, Mme ARNAUD Isabelle, Mme BOUETARD Sabrina, M. BOURGEOIS Vincent, M. DAGNAUD Christian, Mme DELESQUE Patricia, M. FAURIE Allain, M. MARAIS Alain, Mme PENOUTY Isabelle, M. POISBELAUD Alain, M. RABY Philippe, Mme ROBERT Béatrice

Etaient excusé(e)s :

Mme DEHEEGER Virginie (donne pouvoir à BOUETARD Sabrina), M. EICHERT Jean-Marie (donne pouvoir à M. FAURIE Allain), Mme LEOMENT Adeline (pouvoir à M. DUPUY Cédric)

Etaient absent(e)s : Mme LAFORGE Julie**A été nommé secrétaire :** M. MARAIS Alain

**2025-02-002 DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL ET FONDS VERT : MODIFICATION
DE LA DÉLIBÉRATION 2024-10-002 DU 12 DÉCEMBRE 2024**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2024-10-002 du 12 décembre 2024, le conseil municipal a adopté l'opération de rénovation énergétique de la mairie et de l'annexe, ainsi que du logement de la salle polyvalente (travaux de changement d'huisseries, de maçonneries, et d'isolation). Puis il l'a autorisé à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et de la DSIL (50 %, soit 45.724,20 €) et au Département de la Charente au titre du fonds vert (30 %, soit 27.434,52 €). Le coût prévisionnel total des travaux était estimé à 91.448,40 € HT.

Puis il explique que le montant des travaux étant finalement moins élevé que prévu, il convient donc de délibérer en tenant compte des modifications qui vont être exposées ci-dessous.

Le nouveau coût prévisionnel total est estimé à 88.939,74 € HT, selon la répartition suivante :

AR Prefecture016-211601505-20250407-2025_02_002-DE
Reçu le 05/05/2025

	Montant H.T.
Logement salle polyvalente	12.765,90 €
Mairie	52.820,21 €
Annexe	23.353,63 €
TOTAL	88.939,74 €

Ce projet est susceptible de bénéficier :

- D'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
- D'une subvention Département dénommée « fonds vert »

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses (coût du projet)	Montant H.T.	Recettes	Montant
Logement salle polyvalente	12.765,90 €		
Mairie	52.820,21 €		
Annexe	23.353,63 €		
Total	88.939,74 €	Etat (DETR-DSIL) 50 %	44.469,87 €
		Département (fonds vert) 30 %	26.681,92 €
		Autofinancement	17.787,95 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 12/05/2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 30/06/2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- adopte l'opération
- approuve le plan de financement exposé
- autorise Monsieur le Maire à signer les devis relatifs au projet présenté estimé à 88.939,74 € HT
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et de la DSIL (50 %, soit 44.469,87 €) et au Département de la Charente au titre du fonds vert (30 %, soit 26.681,92 €).

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie conforme, le 05/05/2025

Le Maire,
Cédric DUPUY

Affiché le 10/06/2025

Transmis au contrôle de légalité

